

Les Nouvelles de L'ACcRéPa

Décembre 2018
Numéro 82



ASSOCIATION CAMPING-CARISTE RÉGION PARISIENNE

Pour faire défiler les pages
cliquer en bas à droite ou gauche



ALDEN

VANSAT, LA TV OÙ VOUS VOULEZ, QUAND VOUS VOULEZ!



VANSAT,

répond à une demande pressante générée par le développement des véhicules de type Van.

Ces camping-cars de plus en plus prisés par des utilisateurs très mobiles, ont très souvent une place réduite sur le toit, voir des toits pliants. Soucieux de proposer à ces utilisateurs des antennes adaptées, ALDEN a imaginé la Vansat.

Légère elle se range facilement. Fournie dans un carton de rangement robuste elle prendra peu de place dans la soute. Munie d'une poignée elle se portera facilement à l'endroit idéal.

Selon la nature du sol elle pourra être fixée par des sardines ou des ventouses sur une plaque.

Sa rotation à 180° facilitera son installation. Posée à peu près vers le sud et pilotée par l'un des 4 systèmes de pilotage des antennes ALDEN, elle se positionnera en quelques secondes.

Cette antenne conviendra également aux personnes désireuses de rester à l'ombre sous des arbres. Elle sera alors éventuellement une antenne d'appoint. Idéale également pour les possesseurs de caravanes ou de bateaux.

Modèle présenté: VANSAT 60 Platinum – TV AIO 18,5"HD



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE,

Chers amis,

Au revoir 2018, bonjour 2019, je vous souhaite une année tout en douceur avec des rêves et de beaux voyages dans nos maisons à roulettes.

Vous, qui pour l'instant ne pouvez pas en profiter, soignez vous bien que l'on se retrouve très vite lors d'une de nos sorties.

Revenons sur 2018 un instant : Je tiens à remercier tous nos organisateurs; grâce à vous, l'année fut riche en découvertes, en échanges et en franches rigolades.

Nos 20 ans au Melrose Cabaret furent un réel succès. Le travail du CA en amont a été largement récompensé par vos sourires et vos remerciements. Nous avons encore des étoiles plein les yeux.

2019 : Bientôt nous allons nous retrouver pour notre traditionnelle galette à "Les Choux". Nous allons encore entendre les mouches voler pendant notre loto du samedi après-midi...

Ensuite nos sorties se succèdent au fil des mois.

Vous avez envie de nous faire connaître un petit coin de paradis, n'hésitez pas à vous lancer, le CA vous aidera à concrétiser votre projet de balade. C'est grâce à toutes ces sorties que l'on peut se retrouver, se lier d'amitié et échanger nos petites astuces.

Vous serez, à ce jour, 21 équipages à vous retrouver en Italie lors de l'EURO CC. Pour obligations familiales, je ne pourrai vous accompagner cette année. Claudine et Jean-Claude seront là pour gérer cette belle équipe que vous allez former.

De nouvelles règles européennes ont été mises en place concernant nos sorties, le bulletin d'inscription s'en trouve un peu modifié, il doit être bien rempli en totalité. Je vous rappelle que vous pouvez bénéficier de l'assurance « retard, annulation et interruption » au taux de 2.4%.

Le Conseil d'administration et nos conjoints se joignent à moi pour vous dire :



Avec ma plus sincère amitié.

Jocelyne.

CARLOS LOISIRS 91

www.carlos-loisirs-91.com

VENTE CAMPING-CARS NEUFS & OCCASIONS - ACCESSOIRES / REPARATIONS TOUTES MARQUES

4 CONCESSIONS EN FRANCE POUR ENCORE MIEUX VOUS SERVIR

**REMISE EXCEPTIONNELLE SUR VÉHICULES NEUFS
DE -3 à -5% ET DE NOMBREUX PACKS ACCESSOIRES
À PRIX CASSÉS.**

**PROMOTION SUR UNE SÉLECTION D'ARTICLES AU MAGASIN
DE -10 à -30%**

CARLOS LOISIRS 91

(anciennement Essonnes Caravanes - Longpont / Orge)



Dépôt vente gratuit & reprise de votre camping-car avec proposition immédiate
APPELEZ-NOUS !



ESPACE LOISIRS

Camping-cars, Caravanes, Accessoires

01.60.63.58.58

11 Rue du Luxembourg - 77310 St Fargeau Ponthierry

mail : espaceloisirs91@gmail.com

**Magasin d'accessoires et pièces détachées
Atelier Automobiles et Camping-cars**



**-10 % sur les accessoires
Réservé aux membres de l'ACcRéPa**

Association Camping-Cariste Région Parisienne

2, rue Saint Philibert—91220 Le Plessis-Pâté

 **01.60.84.29.75 et 06.10.92.08.22**

Courriel : **accrepa@accrepa.fr** Site Internet : **http://www.accrepa.fr**

Association loi 1901, à but non lucratif déclarée en Sous-préfecture de Palaiseau sous le n° W782001836

Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours n° IM 075100284—Assurance MACIF n° 15195976

ANNONCEURS

ALDEN
AMI RESEAU
CARLOS LOISIRS 91
ESPACE LOISIRS
EUROMER
EXPO CAMPING SPORT
FIRESTONE
FOIES GRAS CATINEL
FRANCE PASSION
LIMERO L'ESCARGOT MAYENNAIS
MATELAS CAMPING-CAR
ORCADA
PASS CAMPING CAR
SALAISONS DE PRADELLES
WATTELLIER LOISIRS

Nous remercions les annonceurs qui nous ont aidés à la réalisation de cette revue. Ils sont à votre service et vous réservent le meilleur accueil.
Vous pouvez retrouver ces publicités sur le site Internet.

Photos des illustrations ACcRéPa et Fotolia.

SOMMAIRE

Éditorial	3
Sommaire	5
Conseil d'Administration	7
<u>Actualités</u>	
• Les nouveaux	9
• Les plaques bleues	11
<u>Les Sorties</u>	
• Sorties FFACCC et autres clubs	12
• Sorties ACcRéPa	13
• La Galette des Rois.....	14
• Les Retrouvailles de printemps.....	16
• La Pêche.....	18
• Le Mor Bihan 3	20
• EURO CC 2019.....	22
• Tour de l'Avenir	25
• Le Pays Basque.....	26
• La Fête de la Bière	29
<u>Assemblée Générale</u>	
• Compte rendu	47
<u>Carnets de Voyage</u>	
• Sortie Vélo	32
• Sortie Au fil de l'eau	39
La Protection Juridique	56
Ils ont pensé à nous	38,45,59
Bulletin d'adhésion à l'ACcRéPa	61
Conditions générales.....	62

RÈGLES DE PARUTION : « Les nouvelles de l'ACcRéPa » est le bulletin d'information de l'Association, imprimé par nos soins. Parution en Mai, Septembre et Décembre avec la participation rédactionnelle et bénévole des adhérents. Tous les articles sont publiés sous la responsabilité des auteurs et sous la foi des documents recueillis. Le bureau est autorisé à adapter toute œuvre aux exigences de la parution ou d'en refuser l'insertion s'il jugeait celle-ci non conforme aux buts de l'Association.



Limerro

l'Escargot Mayennais

Elevage de gros gris en parcs extérieurs

- Produits frais ou stérilisés
- Vente directe toute l'année
- Vente de produits cosmétiques
- Visite de la ferme



Christine & Jean-Claude Bernier

"L'aventura"
53440 Marcillé la Ville

02 43 08 56 68

mail : jc.aventura@orange.fr

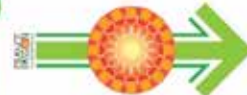
Pour toute commandes

www.limerro-escargotsmayennais-et-cosmetiques.com



pour la peau

La bave d'escargot :
"Des propriétés exceptionnelles"



Commandez en ligne !

Matelas
camping-car.com



CHOISISSEZ
VOTRE **MATELAS** POUR
des **NUITS** de **RÊVE**

COMMANDEZ AUSSI
Sur-matelas, Drap housse,
protège matelas, isolateurs...

LIVRAISON à DOMICILE



**N°1 DU CONFORT
EN CAMPING-CAR**

www.matelas-camping-car.com
02 40 24 69 93 - 07 89 61 51 21

Coordonnées GPS: Latitude :44.77596°
Longitude :3.88788°

PRADELLES Haute - Loire
BIENVENUE

LES PLUS BEAUX VILLAGES DE FRANCE

Située aux abords d'un des plus beaux villages de France, Pradelles (43), l'Aire de la Salaison vous accueille toute l'année sur une aire privée, clôturée et fermée par un portail la nuit, face à une boucherie-charcuterie proposant les produits du terroir. Fournissant tous les services, plein d'eau potable, vidange WC, vidange eaux usées, branchement électrique, l'Aire de la Salaison dispose également d'un barbecue ainsi que des tables extérieures. Pour la modique somme de 2€, l'Aire de la Salaison est un endroit à ne pas manquer.

"Endroit très calme, très accueillant. Le petit village de Pradelles est très beau"
Michel du 37

"Nous avons passé une agréable nuit et au matin, nous nous sommes rendu au magasin en face où se trouvent de délicieux produits du terroir et un excellent accueil. Nous repasserons."
Bob du 84

HALTE CAMPING CAR
AIRE DE LA SALAISON
43 Pradelles
www.salaisons-de-pradelles.fr

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon l'Assemblée Générale du 24 novembre 2018



**Président d'honneur
Raymond LAPORTE**



Jocelyne LEBLANC



Brigitte LE CALVEZ



Claudine COUSIN



Jean-Claude MOUFFLE



Jean-Paul SILVESTRI



André COSTE

Jocelyne LEBLANC	Présidente	 06.10.92.08.22	leblancjojo@hotmail.com
Claudine COUSIN	Vice-Présidente Secrétaire Rédactrice Revue	 06.79.20.59.95	claudine.cous1@free.fr
Jean-Claude MOUFFLE	Vice-Président Responsable site Internet	 06.59.84.83.08	jean-claude.mouffle@sfr.fr
Brigitte LE CALVEZ	Trésorière Déléguée FFACCC	 06.08.06.08.01	brigittelecalvez@hotmail.fr
Jean-Paul SILVESTRI	Chargé de Publicité	 06.81.55.15.43	jean-paul.silvestri@orange.fr
André COSTE	Coordinateur des sorties	 06.66.88.13.66	costeandre56@gmail.com



Orcada
voyages

*L'autre façon
de partir
en camping-car*

WWW.ORCADA-VOYAGES.COM
contact@orcada-voyages.com
04 76 49 17 68

**MERCI DE M'ENVOYER
VOTRE CATALOGUE GRATUITEMENT**

NOM & PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

PORT : _____

EMAIL : _____

CONTACT@ORCADA-VOYAGES.COM - 20 RUE GUSTAVE FLAUBERT 38100 GRENOBLE

ORCADA VOYAGES 20 rue Gustave Flaubert 38100 Grenoble - Tél. 04 76 49 17 68 - Fax. 04 76 22 88 63 - contact@orcada-voyages.com - www.orcada-voyages.com
SAS au capital de 7500 € - RCS Grenoble : 498 509 504. FR 81 498 509 504 000 11 - Code APE : 7911 Z - Immatriculation n° IM038100034 - Garantie financière : APST- RCP : HISCOX Paris

Nous avons le plaisir d'accueillir les nouveaux ACcRéPiens et ACcRépiennes...

- * CARRINHO Fernando et Zulmira83340 LE LUC
- * DECHEZELLE Jackie et Pervenche37510 BALLAN-MIRÉ
- * LAUNAY Luc94240 L'HAÏ LES ROSES
- * ORIN Jean-Pierre et Paulette17670 SAINT PAIR
- * PICHON Pascal et Joëlle78125 ORCEMONT
- * POTEL Jean-Claude et Maryline56420 PLUMELEC
- * THUILLIER René et Fatima95500 GONESSE

Bienvenue à l'ACcRéPa

Toutes traversées maritimes aux meilleurs prix

Grèce & ses Îles, Maroc, Tunisie, Irlande, Baléares, Sicile, Sardaigne, Corse, Croatie, Scandinavie...



04 67 65 67 30

5, quai de Sauvages - CS 10024 - 34078 Montpellier Cedex 3

euromer.com



PASS CAMPING-CAR

Réparation, entretien, pose d'accessoires pour votre
Camping-car, Caravane, Bateau... A DOMICILE !

Ouverture prochaine d'un atelier de réparation spécialisé dans la réparation de vos véhicules !



Pour plus d'informations :

Port : 06 27 85 29 40 - Tél : 01 34 25 93 81

Mail : contact@passcamping-car.com - Site : www.passcamping-car.com

SARL unipersonnelle au capital de 7000€ - 13 rue du clos d'en Haut - 78700 Conflans Sainte Honorine

R.C.S Versailles 792 414 724



34 Rue de Picpus Bat B2 75012 PARIS www.amireseau.fr simon.germaine@amireseau.fr
☎ 01 42 77 85 26 📞 06 72 50 94 19

YouTube <https://www.youtube.com/watch?v=k7Ze2NrXfbE>



Options de gonflage :

- ☐ Valves avec support
- ☐ Manomètres avec ou sans panneau
- ☐ Manomètres panneau Standard ou Spécial
- ☐ Tableau de bord
- ☐ Kits compresseur Haute Résistance

Suspension pneumatique auxiliaire arrière

Aussi pour châssis
AL-KO



Ou bien ☐ Kit compresseur
avec Réserve d'air

www.amplo.it



Systèmes hydrauliques nivellement automatique



Télécommande
sans fil



Ressorts Renforcés pour l'Avant



Ressorts Renforcés pour l'Arrière : Ressorts auxiliaires ou ressorts de remplacement



Amortisseurs KONI-FSD
Nouvelle technologie pour
X250/X290 développée aux
Pays-Bas en collaboration
avec CAR SUPPORT
Pour l'Avant et l'Arrière
Châssis à lames de ressort

Aussi :
KONI-FSD
pour
Châssis AL-KO



les plaques bleues





Sorties FFACCC et autres Clubs année 2019

THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Séjour au Royal camping	14 février au 28 mars	Agay (83)	CCC EST
C.A. de la FFACCC	9 au 11 avril	Berck sur mer (62)	CCC NP
Festival des cerfs volants	11 au 16 avril	Berck sur mer (62)	CCC NP
La Foire médiévale	13 et 14 avril	Peyrolles (13)	CCC Digne les bains04
EURO CC 2019 Prolongations	8 au 12 mai 13 au 19 mai	Marina di Carrara (Italie)	Camper Club Italia
Tour de France des lieux insolites	28 mai au 28 juin		ACCAP
Armada	12 au 24 juin	Rouen (76)	CCC NP
Fête de la Bière	17 au 24 septembre	Erding (Allemagne)	CCC EST
Salon VDL	28 sept. au 6 octobre	Le Bourget (93)	FFACCC
C.A. et A.G. FFACCC	7 et 8 novembre	Saint Amand Montrond	CCC 18
Forum des Voyages	8 au 12 novembre	Saint Amand Montrond	CCC 18

Nota : Dans la revue de notre Fédération « Vadrouille en camping-car » vous trouverez, à la fin, d'autres sorties ouvertes à tous les clubs.

Sorties ACcRéPa année 2019

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.



THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Galette des Rois	19 & 20 janvier	Les Choux (45)	Le bureau
Retrouvailles de printemps	16 & 17 mars	Lurcy Levis (03)	André et Jocelyne
Sortie Pêche	12 au 14 avril	Seraincourt (95)	Jean-Paul
Le Croisic	17 au 24 mai	Le Croisic (44)	André
Le Morbihan 3	22 au 30 juin	Circuit	Brigitte et André
Tour de l'avenir	15 au 24 août	France	Jocelyne et Didier
Le Pays Basque	30 août au 8 septembre	Circuit	Jean-Paul et Jean-Claude
Assemblée Générale	23 et 24 novembre	Soligny la Trappe (61)	Le bureau



Vous souhaitez organiser une sortie !

Contactez André COSTE au  06.66.88.13.66 afin d'obtenir « Le guide de l'organisateur » et réserver vos dates sur le planning.



BULLETIN D'INSCRIPTION



LA GALETTE DES ROIS

LES 19 ET 20 JANVIER 2019

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb. de personnes : Dont : Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. portable : | | | | | en cas d'urgence : | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Frais de dossier			6 €
Repas du samedi soir	42 €		
Repas du samedi soir et Buffet du dimanche midi	58 €		
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : à réception
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACC RéPA
Nb de CC mini : 20 maxi : 25
Inscription et renseignements :
Madame LEBLANC Jocelyne.
2, rue Saint Philibert
91220 LE PLESSIS PATE
Portable : 06.10.92.08.22.
E-mail : leblancjojo@hotmail.com.

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date,
(par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, précisées à la fin de la revue dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de PALAISEAU Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

LA GALETTE DES ROIS

Le bureau vous attend nombreux pour partager la galette des Rois
les 19 et 20 janvier 2019

à la Salle polyvalente - rue de la poste - 45290 LES CHOUX

GPS : 47° 47' 49.5 N et 2° 40' 22.3 E

Possibilité d'arriver le vendredi à partir de 17 h.



Nous vous proposons une soirée déguisée.

Aucun thème n'est imposé, il n'y a pas d'obligation de se travestir.

L'important est de participer à ce moment très convivial.



Un loto sera organisé le samedi après-midi
à partir de 14 heures.

La soirée sera animée par Patrick,
notre DJ de Samoreau.



Menu du samedi soir

Cocktail maison pétillant
et ses feuilletés chauds

Velouté de carottes à l'orange

Filet de sandre sauce à l'oseille

Duo de fromage et salade de saison

Galette des rois

Champagne

Café

Vin blanc, vin rouge, eau minérale plate



Menu du dimanche midi

Assortiment de crudités

Salade composée : Piémontaise
Taboulé, Italienne

Pâté de campagne et rillettes

Viandes froides : rôti de bœuf, poulet rôti

Chips et salade verte

Plateau de fromage

Salade de fruits frais

(Couverts et boissons non fournis)

Si vous ne souhaitez pas venir en camping-car, vous avez la possibilité de louer une chambre à l'hôtel : MAPE HOTEL 45570 DAMPIERRE EN BURLY

Tél : 02.38.35.09.66

Au prix de 54 € la chambre pour 2 personnes + 6.90 €/pers. pour le petit déjeuner.



BULLETIN D'INSCRIPTION



LES RETROUVAILLES DE PRINTEMPS

Du 15 AU 17 MARS 2019

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb. de personnes : Dont : Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. portable : | | | | | en cas d'urgence : | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Frais de dossier			6 €
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme.	58 €		
Prolongation du lundi	8 €		
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : à réception
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACC RéPA
Nb de CC mini : 10 maxi : 22
Inscription et renseignements :
M. André COSTE
17 avenue de Lattre de Tassigny
56000 VANNES
Portable : 06.66.88.13.66
e-mail : costandre56@gmail.com

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date,
(par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-contre implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, précisées à la fin de la revue dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de PALAISEAU Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff



LES RETROUVAILLES DE PRINTEMPS

Du 15 au 17 mars 2019

Vendredi soir 15 mars :

19 h. Apéritif de bienvenue suivi de :

- ♦ Le jimboua : La soupe noire du Périgord typique de la Saint Cochon

Samedi soir 16 mars :

19 h Apéritif et dîner

Au menu :

- ♦ Terrine de foie de port, pâté de tête , salade et cornichons
- ♦ Les jambons à la broche avec les haricots couenne et les patates au four à la graisse de canard
- ♦ Plateau de fromages avec petits chèvres, vache, bleu de Deret et roue de Brie
- ♦ Salade de fruits

Dimanche midi 17 mars :

Apéritif puis buffet froid :

- ♦ Terrine maison
- ♦ Gratons de canard
- ♦ Pâté de tête
- ♦ Piémontaise
- ♦ Viande froide (bœuf et porc)
- ♦ Salade, cornichons, mayonnaise et aïoli maison
- ♦ Plateau de fromages
- ♦ Tartes diverses aux fruits (pomme, prune, abricot.)



Dislocation en fin de soirée ou :

Prolongation le lundi : visite du musée du costume à Moulins : Prévoir 8 €/personne pour la visite.



BULLETIN D'INSCRIPTION



LA PÊCHE À SERAINCOURT (95)

DU 12 AU 14 AVRIL 2019

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb. de personnes : Dont : Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. portable : | | | | | en cas d'urgence : | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Frais de dossier			6 €
Montant de la sortie hors pêche	35 €		
Supplément pêcheur	30 €		
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 30 mars 2019
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCRÉPA
Nb de CC mini : 25 maxi : 35
Inscription et renseignements :
M. Jean-Paul SILVESTRI.
33, route de Lainville
78440 Montalet le Bois
Portable : 06.81.55.15.43
E-mail : jean-paul.silvestri@orange.fr

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date,

(par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-contre implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, précisées à la fin de la revue dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de PALAISEAU Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

LE PÊCHEUR ACCRÉPIEN



Rendez-vous aux Etangs du Val de Rueil
à Seraincourt (95)

Point GPS : 49°02'46,2" N - 1°52'33,3" E

PARTICIPEZ A NOTRE GRAND CONCOURS ANNUEL QUI AURA LIEU

LES 12, 13 ET 14 AVRIL 2019



La sortie organisée par Jean-Paul et Marie-Hélène
est limitée à 35 camping-cars.

PROGRAMME DU WEEK-END :

- | | |
|----------|--|
| Vendredi | Arrivée à partir de 17 h |
| Samedi | Journée de pêche de 7 h à 19 h
Repas traiteur dans la salle le soir |
| Dimanche | Pêche à nouveau pour les mordus
Retour à la maison dimanche ou lundi matin. |

PÊCHE OUVERTE À TOUS...

Informations :

- Venir avec sa canne à pêche.
- Pas de limite dans le nombre de prises de truites.
- Nous vous conseillons de vous munir de vos appâts (teignes, vers de farine...)

Une salle peut accueillir les joueurs de cartes.

Si vous souhaitez passer un excellent week-end entre copains,
renvoyez le bulletin d'inscription avant le **30 mars 2019**



BULLETIN D'INSCRIPTION



LE MOR BIHAN 3

Du 22 AU 30 JUIN 2019

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb. de personnes : Dont : Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. portable : | | | | | en cas d'urgence : | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme. : 810 €			
Frais de dossier			6 €
Acompte non remboursable (1 ^{er} chèque)	150 €		
Solde à payer (2 ^{ème} chèque)	660 €		
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : à réception
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACCRePA
Nb de CC mini : 20. maxi : 22
Inscription et renseignements :
Madame Brigitte LE CALVEZ.
1, impasse Alphonse Daudet
56450 SURZUR
Portable : 06.08.06.08.01
E-mail : brigittecalvez@hotmail.fr

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-contre implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, précisées à la fin de la revue dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de PALAISEAU Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

LE MOR BIHAN 3

du samedi 22 au 30 juin 2019

Samedi 22 juin 2019 :

Arrivée des camping-cars à partir de 16h Accueil des participants avec pot de bienvenue au camping du « TINDIO »

Nuit sur place

Dimanche 23 juin :

Départ en co-voiturage pour le port de Saint Goustan visite de la ville en petit train déjeuner libre ou en option

Après-midi retour au camping du « TINDIO »

Lundi 24 juin :

Visite du chantier de la spiruline, découverte à pied des algues avec Mélanie Chouan

Après-midi : Kayak , vélo, jeux bretons

Nuit au camping du « TINDIO »

Mardi 25 juin :

Matin : départ à pied pour embarquement sur les semi-rigides à « KERNERS » raid nautique

Déjeuner au « SAN FRANCISCO »

Dégustation d'huitres à l'Île aux Moines – balade à vélo ou à pied avec BOOK.

Retour à KERNERS avec le passeur des îles. Nuit au « TINDIO »

Mercredi 26 Juin :

Départ en « CATAMARANS » de croisières du port du Crouesty. Déjeuner au mouillage à l'Île de « HOUAT »

Débarquement à Belle Île - Installation à l'hôtel de la citadelle - Dîner au restaurant de la citadelle Vauban.

Jeudi 27 juin :

Visite de Belle île en Méharis avec BOOK : déjeuner surprise sur la plage. Retour avec la NAVIX sur PORT NAVALO et retour au camping du « TINDIO » en petit train.

Vendredi 28 juin :

Départ pour « VANNES » au parking du « RACKER » Après-midi : visite guidée de la ville en petit train. Le soir, repas au « PIANO BARGE » en option. Nuit sur le parking.

Samedi 29 juin :

Matin : balade libre au marché de Vannes. repas et après-midi libre.

Départ pour le parking de la « TOME de RHUYS »

Dimanche 30 Juin :

Matinée libre. Après-midi visite d'une biscuiterie de « KOUIGN-AMANN » avec dégustation.

Visite libre du château de « SUSCINIO »

Le soir repas de fin de séjour animé par les « TAILLEVENTS »

KENAVO

Prix de la sortie : 810 € (Acompte de 150 € par personne non remboursable en cas d'annulation)



FEDERATION INTERNATIONALE DES CLUBS DE MOTORHOMES
INTERNATIONAL FEDERATION MORTORHOME CLUBS

F.I.C.M. aisbl - IFMC npmio

Site Internet : <http://www.ficm-aisbl.eu>

Président : Claude Guet

La Lettre du Président

Chers amis,

Le conseil d'administration réuni à Blavozy du 19 au 23 octobre 2018 m'a élu Président de notre Fédération.

Je prends contact avec vous pour que nous puissions faire connaissance.

Le renouvellement d'une partie du Conseil d'administration doit nous permettre de travailler différemment pour que notre Fédération soit plus ouverte et avec la participation de tous.

Le Reisemobil Union (Allemagne) nous a rejoints, et nous devons nous ouvrir vers d'autres Clubs, Liges ou Fédérations de tous les pays d'Europe, ceci sera mon principal objectif.

Dans les prochaines semaines, certaines modifications vont se mettre en place pour permettre une plus grande ouverture.

Je compte sur vous pour que dans chaque pays qui compose la F.I.C.M. nous allions vers d'autres camping-caristes en club, ligue, fédération pour leur proposer de nous rejoindre.

Le Conseil d'Administration que j'ai l'honneur de présider sera pour vous un soutien permanent.

Seule une F.I.C.M. forte pourra être reconnue par les instances internationales.

Notre 42^{ème} EUROCC. à MARINA di CARRARA se prépare avec le Camper Club Italia, cette manifestation doit être un succès, c'est notre plus grande vitrine et la plus belle image que nous donnerons à toute l'EUROPE.

Vous devez encourager vos adhérents à faire ce voyage pour la convivialité et l'amitié.

Nous aurons, avec tous les Présidents présents, une réunion de prise de contact et de travail pour tracer le chemin que notre Fédération va prendre pour le bien de tous.

Je vous attendrai avec impatience.

Nous nous approchons des Fêtes de fin d'année, et je vais conclure ce message par mes vœux et ceux du Conseil d'Administration, des vœux de santé car nous en avons besoin pour faire nos beaux voyages, des vœux de bonheur pour vous et vos familles. Pour le conseil d'administration.

Claude Guet

Président



EURO CC 2019

Du 8 au 12 mai 2019

Prolongations du 13 au 19 mai 2019

Inscription et programme sur le site :

www.eurocc2019.eu



Meilleurs vœux pour une belle
année de voyages et de découvertes.
Rendez-vous à Marina du Carrara
en mai prochain.

Best wishes for a beautiful year of
travel and discovery, and meeting
in Marina di Carrara.





SUSPENSIONS

Toutes les suspensions, toutes les solutions !



**Demandez notre catalogue
et consultez-nous sur**



www.sos-suspensions.com

**Pour trouver
TOUTES NOS SOLUTIONS DE SUSPENSIONS**



Ressorts progressifs renforcés



Suspensions pneumatiques



Lames additionnelles



Butées progressives



Compresseurs



Coussins d'air



Barres anti-roulis



Amortisseurs

CONFORT - TENUE À LA CHARGE - TENUE DE ROUTE - ABAISSEMENT - PIÈCES DE RECHANGE

LE TOUR DE L'AVENIR

Du 15 au 24 août 2019

C'est extraordinaire cette année, nous avons déjà le parcours...

Si vous êtes intéressés, renvoyez moi le coupon ci-dessous. Nous nous retrouverons la veille à Marmande, il y a une aire de camping-car, je vais me renseigner.

BULLETIN D'INSCRIPTION : TOUR DE L'AVENIR 2019

Nom Prénom

Nom Prénom

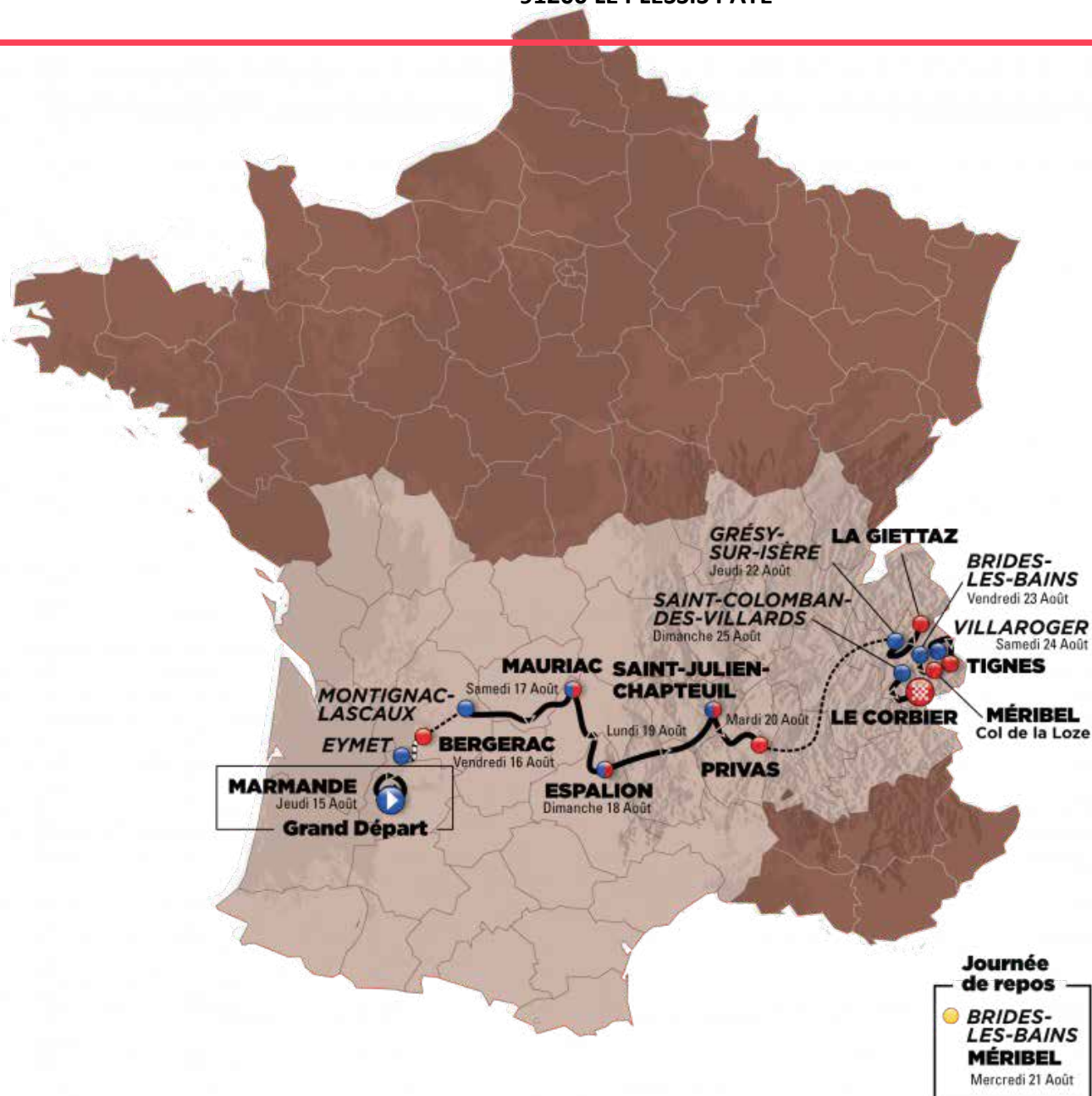
Adresse :

Bulletin à retourner à :

Jocelyne LEBLANC

2, rue St Philibert

91200 LE PLESSIS PATE





BULLETIN D'INSCRIPTION



ESCAPADE AU PAYS BASQUE

Du 30 AOÛT AU 8 SEPTEMBRE 2019

Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et Enfant(s) (moins de 12 ans) première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. portable : | | | | | en cas d'urgence : | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme : 320 €			
Frais de dossier			6 €
Acompte non remboursable (1 ^{er} chèque)	50 €		
Solde à payer (2 ^{ème} chèque)	270 €		
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPÉRATIVEMENT
Avant fin février 2019
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
ACcRéPa
Nb de CC mini : 16 maxi : 20
Inscription et renseignements :
Jean-Paul SILVESTRI
33, route de Lainville
78440 Montalet le Bois
Portable : 06.81.55.15.43
E-mail : jean-paul.silvestri@orange.fr

frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-contre implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, précisées à la fin de la revue dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de PALAISEAU Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

D'un train à l'autre

Escapade au pays Basque

Du 30 août au 8 septembre 2019



Artoustes



La Rhune

Vendredi 30 août

A partir de 17h.

Rendez vous au Domaine Montaut à Monein (64)

Producteur de vin blanc de Jurançon

Visite et dégustation. Pot d'accueil. Briefing



Samedi 31 août

Visite du magasin d'usine Lindt (Oloron Ste Marie)

Visite de la fabrique de bérets basques Laurher (sous réserves)

Visite de la fabrique d'espadrilles « Prodiso » à Mauléon

Dimanche 1er sept.

Matin Transfert vers le lac de Fabrèges

Après-midi libre (Col du Pourtalet)

19h Apéritif et briefing



Lundi 2 sept.

Journée au lac d'Artoustes

(Téléphérique et train) et balade à pied

Mardi 3 sept.

Matin transfert vers Navarrenx (village fortifié)

Après-midi visite guidée du village

Le soir dîner à la « Taverne de Saint-Jacques »



Mercredi 4 sept.

Matin transfert vers St Jean de Pied de Port.

Après-midi temps libre pour découvrir la ville

19h Apéritif et briefing

(les Camping-cars restent sur place jusqu'au lundi 9 sept.)

Jeudi 5 sept. Déplacement en bus avec raconteur de pays

Découverte des poteries Goicoechea à Ossès

Visite et dégustation d'un producteur de fromage AOP Ossau-Iraty

Déjeuner dans un restaurant traditionnel (produits locaux)

Découverte de St Jean Pied de Port en petit train touristique

Temps libre dans les « Ventas » (magasins en zone frontalière)



D'un train à l'autre

Escapade au pays Basque
Du 30 août au 8 septembre 2019

Vendredi 6 sept. Déplacements en bus
Visite commentée du village d'Espelette
Visite d'un producteur de piment d'Espelette
Déjeuner dans un restaurant traditionnel
Visite guidée de la villa Arnaga (demeure d'Edmond Rostand) Cambo les Bains
Partie de pelote à grand chistera (St Jean Pied de Port)



Samedi 7 sept. Déplacements en bus avec raconteur de pays
Visite de salaisons porc pie noir basque aux Aldudes
Déjeuner dans un restaurant traditionnel (produits du terroir)
Visite du magnifique orgue baroque de St Etienne de Baigorri
Visite d'un domaine viticole AOP Irouleguy

Dimanche 8 sept. Déplacements en bus
Ascension du massif de la Rhune en petit train
Déjeuner libre
Visite commentée du village d'Ainhoa
Visite commentée du village de Sare.
Apéritif de fin de séjour



Lundi 9 sept.
Dislocation

Acompte de 50€ par personne non remboursable en cas d'annulation.





FÊTE DE LA BIÈRE - MUNICH

Du 17 au 24 septembre 2019

Organisé par le club "Campingfreunde Sonnenscheins"



Coordonnées :

N 48° 18' 48"

E 11° 54' 49"

Adresse du rassemblement :

Am Stadion 6

Festplatz

D - 85435 - ERDING

Organisateurs CCC Est :

M. et Mme GRUNEWALD André

11 A rue du canonier Corré

67310 - WASSELONNE

Tél : 06 30 99 18 51 ou 03 88 87 01 70

E-mail : cccest.andre@gmail.com

Erding est situé :

- Au Nord-Est de la ville de Munich. (Environ 40 km.)

- Au Sud-Est de l'aéroport de Munich. (Environ 15 km)

Sur place, vous bénéficierez de :

- Une ville romantique avec beaucoup de vieux bâtiments et de nombreuses traditions, et qui se prête à de belles promenades et de flâneries.
- Un stationnement avec des toilettes en dur et un branchement électrique assuré à partir du 18/09.
- Un chapiteau spacieux où vous pourrez vous restaurer midi et soir à très faible coût.
- De 4 soirées musicales, folkloriques et dansantes.

Frais de participation : 53,00 €. Sont inclus :

- Deux bocks de bière par emplacement en signe de bienvenue.
- L'accès libre à toutes les manifestations sous le chapiteau.

Frais de location d'un emplacement sur la place : 15,00 € par nuit et par véhicule. Sont inclus :

- Branchement électrique. (Chauffage, climatisation, cafetière, sèche-cheveux, etc, sont interdits !)
- Eau propre et tous les services.

Demandes spécifiques :

- Respect strict du tri des déchets.
- Pas de déplacement de véhicule sauf nécessité absolue et après consultation et approbation des organisateurs.

Rappel important : les chiens (et autres animaux,) sont interdits dans les bus et les restaurants.

Arrivée sur site :

- Lundi 16/09 à partir de 14 heures.
- Mardi 17/09 à partir de 9 heures.



A noter :

- Pour des raisons d'indisponibilité, la date limite de réception des inscriptions est le **10 août 2019**. Passé ce délai, nous ne serons plus en mesure de recevoir du courrier postal.
- Vous recevrez par mail (ou exceptionnellement par courrier postal,) un document à apposer **sur la face avant** de votre pare-brise, afin - entre autres - de faciliter le tri des camping-cars à l'arrivée sur site.
- Toute inscription non complète ou erronée sera retournée à l'expéditeur. Celui-ci ne sera pas inscrit au séjour avant la réception du document complété ou corrigé, accompagné d'un timbre poste en vigueur.
- Frais d'organisation CCC Est : 23,00 € par équipage.
- Adhérent direct à la FFACCC (UCCF) surcoût : 10,00 € par équipage.

Excursions :

Veillez à bien choisir vos excursions, en fonction de vos envies et éventuellement des choix des équipages avec lesquels vous souhaitez faire vos visites. Nous ne procéderons à aucun échange, revente de billet ou annulation.

Annulations :

Merci de noter que nous appliquerons strictement les conditions de vente en vigueur à la FFACCC et consultables dans tous les clubs.

Programme du séjour. - Options

Tous les jours, dès 7 h 00 : ouverture de la boulangerie.

Tous les jours, dès 11 h 00 : ouverture de la brasserie "Sonnenschein."

En dehors de la balade à vélo du vendredi, toutes les excursions se font en car.

Mercredi 18.09.2019

N°	Départs	Destinations	Prix par personne	Nombre de personnes	Montant de l'excursion
01	8 h 30	Herrnshiemsee - Visite guidée du château	37,50 €		
02	9 h 00	Fraueninsel - Visite de l'île	28,50 €		

Jeudi 19.09.2019

03	8 h 30	Kehlheim - Visite guidée en bateau de Weltenburg	29,00 €		
04	10 h 00	Visite des studios de cinéma BAVARIA - Entrée et visite guidée inclus	29,50 €		

Vendredi 20.09.2019

05	9 h 00	Visite guidée de Munich - Visite à pied	22,50 €		
06	10 h 00	Tour à vélo dans Erding et les alentours. Avec pique nique.	8,50 €		

Samedi 21.09.2019

07	9 h 00	Munich : ouverture de la Fête de la Bière. Entrée des brasseurs.	17,00 €		
08	10 h 00	Abensberg : visite guidée de la brasserie et de la tour Hunderwasser	30,00 €		

Dimanche 22.09.2019

09	9 h 00	Munich, Fête de la Bière - Défilé des costumes folkloriques	16,00 €		
----	--------	--	---------	--	--

Lundi 23.09.2019

1^{er} départ

10	11 h 00	Munich - Visite libre de la Fête de la Bière - Retour vers 17 h 00	18,00 €		
----	---------	---	---------	--	--

2^{ème} départ

11	15 h 00	Munich - Visite libre de la Fête de la Bière - Retour vers 21 h 00	17,50 €		
		Total options à reporter sur la page suivante			



BULLETIN D'INSCRIPTION

FÊTE DE LA BIÈRE - MUNICH

Du 17 au 24 septembre 2019



Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et ... Enfant(s)(moins de 12 ans) première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Immatriculation CC : Date d'arrivée : Date de départ : Nombre de nuitées :

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

e-mail :@..... ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / unité	Nbre	Montant
Participation à la concentration. Base : 2 adultes et enfants de moins de 16 ans. Unité = camping-car :	53 €		
Pour chaque personne supplémentaire. Unité = personne supplémentaire :	27 €		
Participation conducteur seul. Unité = camping-car avec conducteur seul à bord :	39 €		
Nuitées. = nombre de nuitées notées ci-dessus	15 €		
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme. Unité = camping-car	23 €		
Si adhérent direct à la FFACCC (UCCF). Unité = camping-car	10 €		
Total options (Voir total à reporter, page précédente.)			
Total. Établir un chèque à l'ordre du CCC Est :			

Bulletin à retourner

IMPÉRATIVEMENT

Avant le : 10 août 2019

Accompagné du règlement à l'ordre du Club :

Camping-Car Club Est

Nb de CC mini : 15

Nb de CC maxi : 300

Inscription et renseignements :

M. et Mme. GRUNEWALD André

11 A rue du canonier Corré

67310 - WASSELONNE

Tel. fixe : 0033 3 88 87 01 70

Portable : 0033 6 30 99 18 51

e-mail : ccest.andre@gmail.com

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

(<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>)

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 31 jours et sous réserve du paiement de 10 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, précisées en dernière page du présent Bulletin de Liaison, dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10 €, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Yonne. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

Arrivez les vides et les pleins faits.
Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

FFACCC

Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

SORTIE VÉLO DU 5 AU 18 SEPTEMBRE 2018

Mercredi 5 Septembre

C'est le grand départ pour 2 semaines de vélo, chacun a bichonné sa monture et nous partons ce matin pour 16 Km



Quelques ultimes mises au point sont parfois bien utiles et au retour un arrêt s'impose au « lavoir de la grande fontaine » érigé en 1851 il servira jusqu'à dans les années 1950, c'est bien proche de nous...

Jeudi 6 Septembre

Chatel Censoir, 46 Km au programme de la journée, de magnifiques rencontres comme le héron, la sirène et une cabane isolée sans oublier les falaises, enfin une belle journée ensoleillée. Direction Treigny et Repos.



Vendredi 07 Septembre

Après une matinée fraîche et humide, nous partons pour le château médiéval de Guédelon. Visite du château accompagnée de Brigitte qui provisoirement à troqué son 2 roues contre un 4 roues et de notre charmante et sympathique guide, Nolwenn. Depuis notre dernière visite, nous avons trouvé une importante évolution : les 2 tours d'entrée.



Notre visite fut suivie d'un copieux repas arrosé d'un apéritif médiéval, l'hypocras.

L'après-midi visite libre afin de rencontrer et de discuter avec les différents corps de métiers : cordeliers, charpentiers, tuiliers, etc....



Le soir nous nous déplaçons au camping de Clamecy.

SORTIE VÉLO DU 5 AU 18 SEPTEMBRE 2018

Samedi 08 Septembre

Voici Clamecy, cité médiévale et port historique du flottage du bois. Un parcours riche en patrimoine. Toujours sous un soleil radieux nous aurons 46 Km de plus ce soir à notre actif, certains pédalent pendant que d'autres...



Dimanche 09 Septembre

Monceaux le Compte, une journée de 50 km de Asnois à l'écluse 24 à cheval entre Yonne et Loire, on rencontre des écluses à double sas, l'environnement est toujours aussi agréable en cet arrière saison.

Ce soir nous sommes à l'étang de Baye



Lundi 10 septembre

De plus en plus fort, nous avons la forme, 56 km au programme avec des panoramas toujours aussi magnifiques. Ce soir nous restons sur place pour un repas de mi-parcours et une croisière sous la voûte de la Coullancelle



Retour pénible pour certains....

SORTIE VÉLO DU 5 AU 18 SEPTEMBRE 2018

Mardi 11 Septembre



Le jour se lève pour une journée prometteuse de plaisir et de joie



La Tranchée et le bout du tunnel.

Mercredi 12 Septembre

Pendant que certains pédalent 44 km Chatillon Pannecot, Josette, Brigitte et leurs « petites mains » s'affairent pour préparer un bon repas champêtre. Moment très convivial et festif.



L'après-midi repos avant le départ vers le camping de Cercy La Tour.

SORTIE VÉLO DU 5 AU 18 SEPTEMBRE 2018

Jeudi 13 Septembre

Le matin, pas de problème, 60 km programmés, tout roule, il n'en est pas de même l'après midi, une surprise nous attend nous sommes déviés pour travaux sur notre chemin, une grande montée où les électriques vont bien...les autres peinent



Vendredi 14 Septembre

Nous arrivons à « La machine » parking du Musée de la Mine, visite guidée, nous imaginons l'imaginable, le bruit, la poussière, l'Enfer vécu par les mineurs.



Après cette visite très instructive nous rejoignons Cossaye « Les Michauds » au bord du canal.

Samedi 15 Septembre



60 km dans la journée, heureusement nous avons notre vélo Balai...

Après une journée bien remplie direction la Place du marché de Diou.

SORTIE VÉLO DU 5 AU 18 SEPTEMBRE 2018

Dimanche 16 Septembre

Les km s'accumulent, Besbre Coulanges soit 50 km nous approchons du but



Lundi 17 Septembre

Digoin , Ce matin il n'y aura que 18 km, nous aurons terminé notre périple Nivernais de 400 km environ.



L'ultime départ et passage du pont canal

Le soir à Baron la ferme de Chamoge c'est la fête pour clore ces 2 semaines à pédaler pour le plaisir de chacun.



SORTIE VÉLO DU 5 AU 18 SEPTEMBRE 2018



Mardi 18 Septembre

Nous repartons tous vers d'autres cieux, les yeux remplis de merveilleux souvenirs,

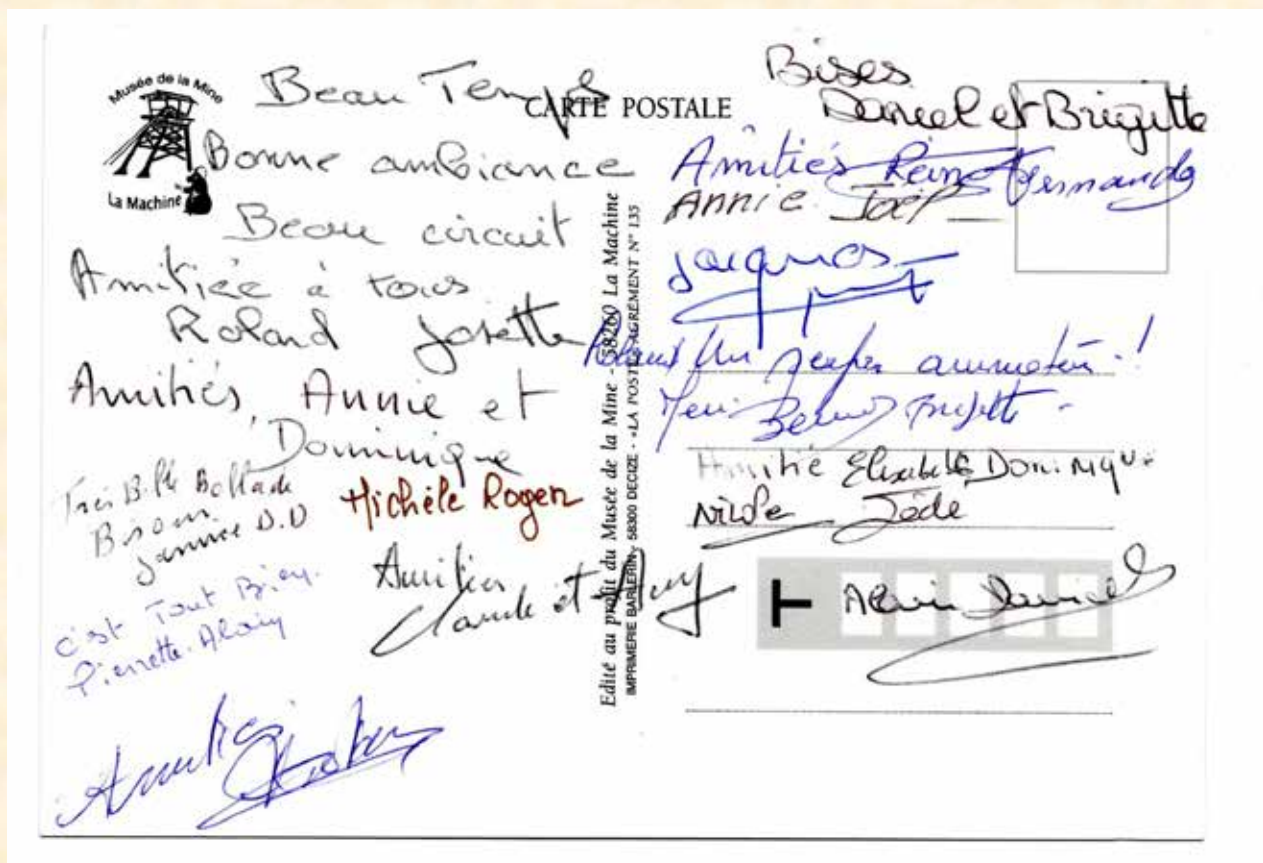
Merci à nos organisateurs merci aux participants, ambiance très sympa, MERCI MERCI

C'est sous l'orage et la pluie que nous sommes partis....



Un cycliste parmi les autres

Ils ont pensé à nous...



SORTIE AU FIL DE L'EAU ET DES GROTTES

DU 1ER AU 9 JUIN 2018

1^{er} juin

C'est avec le soleil que nous arrivons vers 15h sur notre lieu de rencontre, le camping de Bourgnatelle à Bretenoux. Certains, arrivés un peu plus tôt, barbotent déjà dans la piscine.

Vers 19h, premier briefing et remise du sac de bienvenue dans lequel se trouve un petit poussin, tricoté par Josiane et gavé par René.

Nous décidons à l'unanimité de l'appeler "CABECOU".

Puis c'est l'apéro, superbe ambiance avec la chanson du Cabécou.



2 juin

Réveil avec le soleil, matinée libre pour visite de la ville et de son marché.

15h visite guidée du château de Castelnau, dévasté par un incendie en 1851 et restauré par Jean Mouliérat, tenor de l'opéra comique entre 1896 et 1932.

départ pour Port de Gagnac et dîner à l'auberge du Vieux Port tenue par la famille de René. Superbe repas et ambiance formidable.



SORTIE AU FIL DE L'EAU ET DES GROTTES DU 1ER AU 9 JUIN 2018

3 juin

Visite du Gouffre de Padirac et dîner au casino d'Alvignac.

La soirée se termine au casino où nous tentons notre chance.



4 juin

Départ pour l'Hospitalet à Rocamadour et le camping « Le Paradis du campeur », 1^{er} jour de pluie, le matin visite de la maison des abeilles, puis l'après-midi la Forêt des Singes où nous retrouvons plein d'amis.



SORTIE AU FIL DE L'EAU ET DES GROTTES DU 1ER AU 9 JUIN 2018

La journée se termine par la visite de Rocamadour en petit train et de nuit.



5 juin

Nous quittons Rocamadour pour La Roque Gageac, village construit entre la falaise et l'eau. L'après midi une balade avec la gabarre Norbert nous emmène au fil de la Dordogne et de ses châteaux, (Malartrie, Marqueyssac, Castelnaud).

Puis chacun découvre le village au gré de ses envies.

La journée se termine par un pot en commun, en présence du 1^{er} Adjoint au Maire et de l'Agent de sécurité.



SORTIE AU FIL DE L'EAU ET DES GROTTES DU 1ER AU 9 JUIN 2018

6 juin

C'est toujours la fête à la grenouille, nous partons pour le château des Milandes, visite du parc, des jardins et du château ayant appartenu à Joséphine Baker, femme exceptionnelle avec un destin hors du commun.

Le midi, un délicieux repas nous attend dans une salle du château, l'après-midi continue avec un spectacle de fauconnerie sous le soleil qui est revenu.

Puis nous partons pour les Eyzies de Tayac .



7 juin

Les Eyzies de Tayac, capitale mondiale de la préhistoire.

Visite du musée de la préhistoire et du village.

L'après-midi, virée mouvementée en canoé sur la Vézère, puis nous partons en direction de la Maison Forte de Reignac.



SORTIE AU FIL DE L'EAU ET DES GROTTES DU 1ER AU 9 JUIN 2018

8 juin

Visite de la Maison Forte de Reignac, dernier exemple intact de « château-falaise » en France. C'est un habitat où vivait le seigneur des lieux et sa famille.

L'après-midi visite de la Roque St Christophe, village troglodyte étagé sur 800 m de long et 80 m de haut.

La journée se termine par un apéro censé nous remettre de nos émotions.



9 juin

Départ pour Montignac-Lascaux, visite guidée de la grotte (Lascaux4).

Après-midi libre à Montignac.



SORTIE AU FIL DE L'EAU ET DES GROTTES DU 1ER AU 9 JUIN 2018

9 juin

Puis départ pour la ferme de Bareirou, chez Patrick Catinel, éleveur de canards qui produit lui-même ses foies gras, confits, magrets et autres plats cuisinés (vous trouverez ses coordonnées dans cette revue).

Après la visite de la ferme, et une dégustation de ses produits, un excellent repas nous attend, foie gras en entrée suivi de magrets grillés au barbecue et bien sûr le fromage du coin, le cabécou, le tout dans une ambiance formidable.

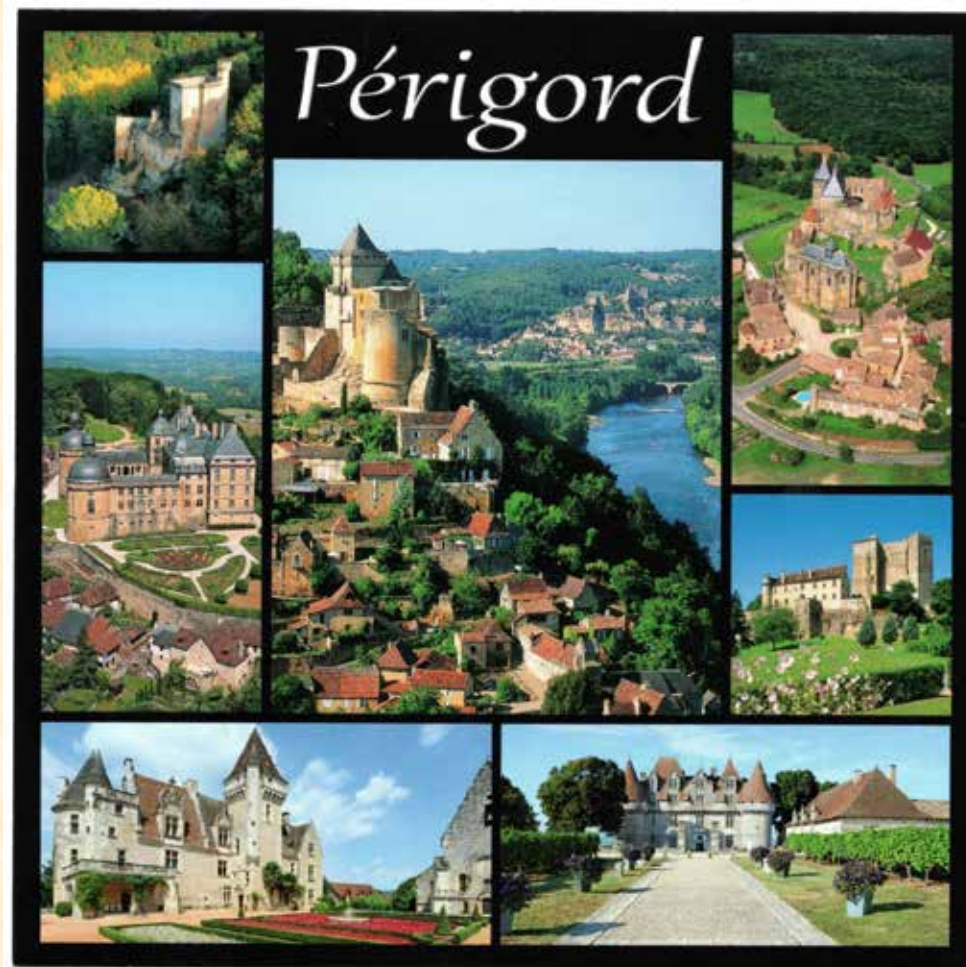


Et pour terminer ce séjour, une petite devinette :
Que cherche un canard aveugle qui veut se marier ?
« Une cane blanche »...

**Un grand MERCI à nos gentils organisateurs
pour cette très belle sortie découverte.**



Ils ont pensé à nous...



Périgord

Commarque, Hautefort, Castelnaud, Biron, Excideuil,
Les Milandes, Monbazillac

Un séjour très agréable où nous découvrirons une
très belle région.

Claudine et Alain

Claire, Jean - Claude

Magnifiques paysages et superbe et équipe sympathique
Temps mitige mais D. D. Janine

Très bonne ambiance que d'eau. que d'eau - mais
Eveline Jean - Claude que c'est beau. Pierrette - Alain

Circuit agréable et très que c'est Beau pour une
bonne ambiance pensée. Dorotee Roland

Nicole et Richard.

Come d'habitude bonne ambiance
mais de pluie nous change pas
Jeanne Louis

Circuit sympa et bonne
ambiance - Brigitte et Daniel

René Renelle

Beau séjour
Ulrich Manigot

Très beau circuit.
bien organisé. merci
beaucoup

Namir
Lecant

Les organisateurs

Josiane et René
Monique et Alain



Supa. balade
Daniel. Mathieu



Editions RENE - 24660 Notre Dame de Sanilhac (Dordogne) - Tél. 05 53 04 13 07
Reproduction Interdite - Photographie : © Editions René



3 700091 700823

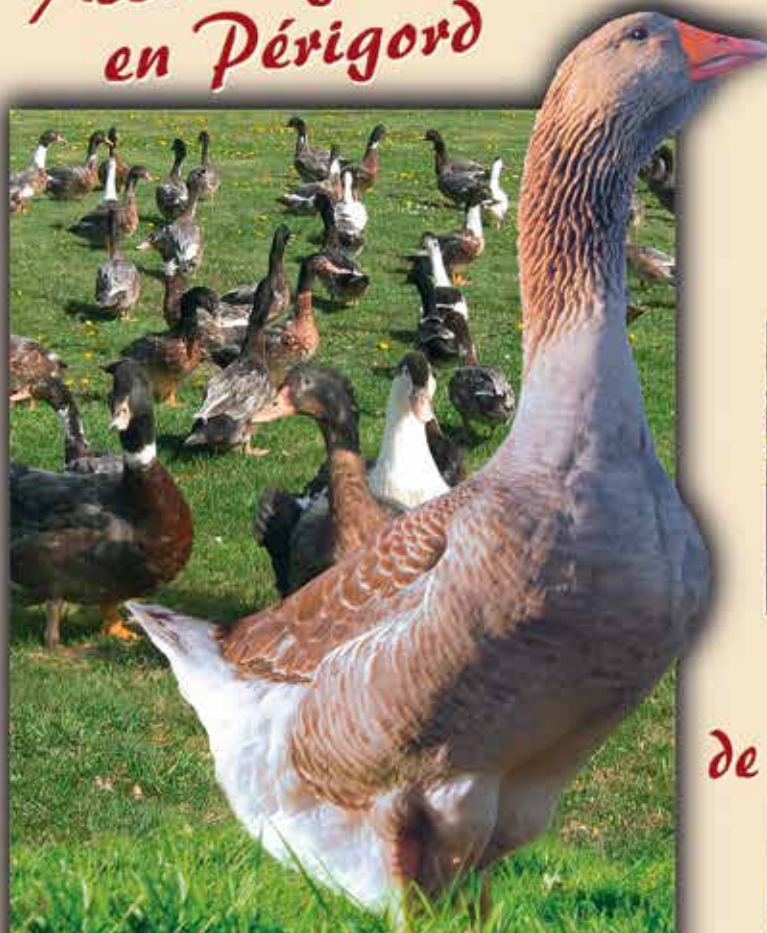


**Accueil des camping-cars
dans un endroit calme et reposant**
avec électricité, eau, vidange et barbecue à disposition

Repas campagnard Périgourdin

sur réservation à partir de 20 pers.

*Accueil gratuit
en Périgord*



élevage nature
foie gras • conserves



P. Catinel

24290 MONTIGNAC LASCAUX
Périgord Noir

☎ 05 53 51 25 06 - www.foiegras-catinel.com



*Visite libre gratuite
de notre ferme toute la journée*



Notre garantie

" Foie Gras Fermier "
passé par votre visite



Facebook Bois Bareirou



Association Camping-Cariste Région Parisienne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2018

Présents :

Mesdames :	Jocelyne LEBLANC	Messieurs :	Jean-Claude MOUFFLE
	Brigitte LE CALVEZ		Jean-Paul SILVESTRI
	Claudine COUSIN		André COSTE

9H20 : MADAME LA PRÉSIDENTE DÉCLARE LA 21^{ÈME} ASSEMBLÉE GÉNÉRALE OUVERTE

M. Raymond Laporte, premier Président de la FFACCC et créateur du club avec six fondateurs prend la parole afin de remercier le bureau pour l'organisation de ce week-end, il rappelle que les membres du bureau ainsi que les organisateurs des sorties sont des bénévoles et qu'il faut les respecter.

Par ailleurs, il apprécie que les emblèmes du club soient exposés : la Tour Eiffel (créée par Marc Beaurain et Cécile Laporte) ainsi que l'oriflamme réalisé par Cécile Laporte.

Rapport moral de la Présidente

Madame la Présidente remercie les adhérents d'être venus aussi nombreux pour fêter les 20 ans de l'ACcRéPa au Melrose Cabaret.

173 adhérents présents, 2 pouvoirs. Le quorum est atteint.

Nous avons une pensée pour les absents :

- Maurice CHAPEL, Hubert et Nadia KULITZA, Roger et Michèle LEBOULENGER et Gilbert et Gisèle TRANCHANT.

Ainsi que pour ceux qui nous ont quittés :

- Jacques RODITI, André DUVAL et Jean LALOU.

Ensuite nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux :

- André et Nicole BEAUBEAU (anciens qui reviennent)
- Jacky et Marie CHICOT (anciens qui reviennent)
- Daniel et Annie DESFOUX parrainés par l'équipage LUQUIN
- Roger et Annie DEVAUX parrainés par l'équipage LUQUIN
- Dominique et Annie DUBOIL parrainés par l'équipage FILOCHE
- Yvon et Germaine LE BIANIC parrainés par l'équipage NORSIC
- Luc LAUNAY parrainé par l'équipage LE CALVEZ
- Michel et Suzanne MATHIAUD (Présidente du club DETHLEFFS) parrainés par l'équipage STACHOW
- Alain et Suzanne CLAVIER (Président de la FFACCC) parrainés par l'équipage FRANCHET-ROUGET
- Pascal et Joëlle PICHON parrainés par l'équipage DOS SANTOS/PROVOST
- Jackie et Pervenche DECHEZELLE parrainés par l'équipage WIENIUKIEWIEZ
- Jean-Pierre et Paulette ORIN parrainés par l'équipage BROCHARD



Association Camping-Cariste Région Parisienne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2018

La Présidente remercie Guy BAILLY qui a permis à Jean et Jacqueline LEVASSEUR de participer à cette Assemblée Générale.

Tous les Présidents du club depuis 1998 sont présents :

Raymond LAPORTE, Claude LEVEQUE, Jean LEVASSEUR, Roger OLLIVIER
et Jocelyne LEBLANC (actuelle Présidente).

Nous sommes 105 équipages, nous avons perdu 20 équipages en 2018 pour cause de santé, indépendants... Nous pouvons constater le même phénomène dans les autres clubs de la Fédération.

N'hésitez pas à parler de notre club, des dépliants sont à votre disposition.

La Fédération :

L'ACcRéPa fait partie de la FFACCC comme 28 autres clubs. Son siège est à Malakoff et son Président : Alain CLAVIER membre du CCC RA et de l'ACcRéPa depuis cette année est présent aujourd'hui.

Pourquoi cette Fédération ? A l'origine c'était pour se regrouper et nous défendre pour la liberté de faire du camping-car partout en France dans le respect des gens et de la nature.

Puis, il a fallu avoir un agrément du tourisme pour que l'on puisse continuer à organiser nos sorties.

Pour être en conformité avec les directives européennes, nous avons dû modifier le bulletin d'inscription aux sorties. Alain Clavier prend la parole et nous explique les différents éléments qui devront figurer obligatoirement sur le bulletin.

Il nous parle également de l'assurance « Annulation, arrivée tardive, interruption » qu'il a négociée au taux de 2,4% à prendre le jour de la confirmation de la sortie ou voyage et au plus tard 5 jours après. Cette assurance peut être utilisée pour tous les voyages. L'adhérent doit s'inscrire directement sur le site internet indiqué sur le bulletin.

Il est rappelé que si vous rencontrez un problème au cours de vos balades, vous pouvez en référer à notre Président par l'intermédiaire de la secrétaire qui transmettra le dossier au CLC (Comité de liaison du camping-car).

Nous avons une protection juridique. Cette année la cotisation a augmenté de 1 €. Le club a pris en charge cette augmentation.

L'année prochaine, l'EURO CC aura lieu à Marina di Carrara en Italie du 8 au 12 mai 2019 avec une prolongation du 13 au 19 mai 2019.

Le Forum des voyages aura lieu à Saint Amand Montrond organisé par le CC 18 Club du 9 au 12 novembre. Alain Clavier informe les adhérents que le C.A. et l'A.G. de la FFACCC auront lieu juste avant et que tous les adhérents qui le souhaitent pourront assister à ces réunions.



Association Camping-Cariste Région Parisienne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2018

La Présidente a reçu une carte de la part d'Annick DEBAERT, notre ancienne secrétaire, elle nous transmet le message reçu :

« Mille pensées pour vous les Accrépiennes et Accrépiens en ce 20^{ème} anniversaire.
Amusez-vous, régaliez-vous, profitez de la vie amicale que permet l'ACcRéPa.
Bises à toutes et tous. Annick »

Mail reçu le 22 novembre de Gilbert TRANCHANT : « Bisous à vous tous, bonne Assemblée Générale, à bientôt. Gilbert et Gisèle ».

La Présidente termine son rapport moral en précisant qu'elle prend beaucoup de plaisir à s'investir au sein du club car elle a une équipe FORMIDABLE sur laquelle elle peut compter, et des adhérents FORMIDABLES.

LE RAPPORT MORAL DE MADAME LA PRÉSIDENTE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport et compte rendu financier : Brigitte LE CALVEZ

Les comptes sont en négatif car nous avons versé 9.600€ d'acomptes pour l'Assemblée Générale au Melrose Cabaret.

Par ailleurs nous avons perdu environ 3.000 € avec les annonceurs.

LE RAPPORT FINANCIER EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Rapport du contrôleur aux comptes

Élisabeth GUIGNARD a contrôlé la comptabilité le 11 octobre dernier. Elle n'a relevé aucune anomalie et déclare que les comptes sont très bien tenus.

Calendrier prévisionnel des sorties 2019 : André COSTE

André déplore le nombre de participants aux sorties en baisse, nous serons dans l'obligation d'ouvrir les sorties aux autres clubs de la FFACCC.

Sorties pour 2019 :

- ♦ Du 13 au 20 janvier..... Neige (reportée à 2020 car délai trop court)
- ♦ Les 19 et 20 janvier Galette des Rois aux CHOUX
- ♦ Les 16 et 17 mars Retrouvailles de printemps à Lurcy
- ♦ Les 13 et 14 avril La Pêche à Seraincourt
- ♦ Du 17 au 24 mai Le Croisic
- ♦ Du 22 au 30 juin..... Le Morbihan
- ♦ Du 30 août au 8 septembre Le Pays Basque
- ♦ Les 23 et 24 novembre L'Assemblée Générale

- ♦ Du 8 au 12 mai..... EURO CC en Italie
- ♦ Du 13 au 19 mai Prolongation EURO CC
- ♦ Du 9 au 12 novembre Forum des voyages à Saint Amand Montrond

LE RAPPORT D'ACTIVITÉ EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Association Camping-Cariste Région Parisienne

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2018

Site INTERNET : Jean-Claude MOUFFLE

Jean-Claude nous informe que le site va être refait, nous allons changer de logiciel. JOOME0 sera supprimé car personne ne l'alimente en photos.

Le nouveau mot de passe pour accéder au site sera joint à la revue de décembre pour les adhérents ayant renouvelé leur adhésion, pour les autres personnes il sera envoyé avec les vignettes.

Boutique

Ouverture de la boutique le dimanche matin. De nouveaux articles sont présentés :

- Vestes micropolaires
- Sacoques
- Doudoune sans manche
- Parapluies

La boutique sera à nouveau ouverte pendant la Galette des Rois.

Publicité : Jean-Paul SILVESTRI

Jean-Paul reprend ce poste important car il permet d'avoir la revue en couleur.

Les annonceurs sont de plus en plus difficiles à convaincre.

Revue : Claudine COUSIN

Rien de particulier à signaler. Claudine demande que les comptes rendus des sorties ne soient pas envoyés en PDF car il n'est pas toujours possible de faire des modifications en cas de besoin.

Information F.I.C.M.

Les adhérents sont informés de la nomination de Claude GUET, Vice-Président, Internet et voyages, de la FFACCC au poste de Président de la F.I.C.M. (Fédération Internationale des Clubs de Motorhomes) Il remplace Rose-Marie DELANNOY.

Le Bureau

Brigitte Le Calvez et Jean-Paul Silvestri sont en fin de mandat. Ils se représentent.

Aucune candidature n'ayant été proposée, le bureau reste au nombre de 6.

- ♦ Jocelyne LEBLANC Présidente
- ♦ Claudine COUSIN Vice-Présidente, Secrétaire, Rédactrice Revue
- ♦ Brigitte LE CALVEZ Trésorière
- ♦ Jean-Claude MOUFFLE Vice-Président, Responsable Site Internet
- ♦ Jean-Paul SILVESTRI Chargé de Publicité
- ♦ André COSTE Coordinateur des sorties

PLUS RIEN N'ÉTANT À L'ORDRE DU JOUR, LA PRÉSIDENTE LÈVE LA SÉANCE À 11H50.

MELROSE
CAMPING-CARISTE - MUSIC-HALL



HAPPY
BIRTHDAY

2018

ACCRÉPA

LES 20 ANS

ASSOCIATION
CAMPING-CARISTE
RÉGION PARISIENNE

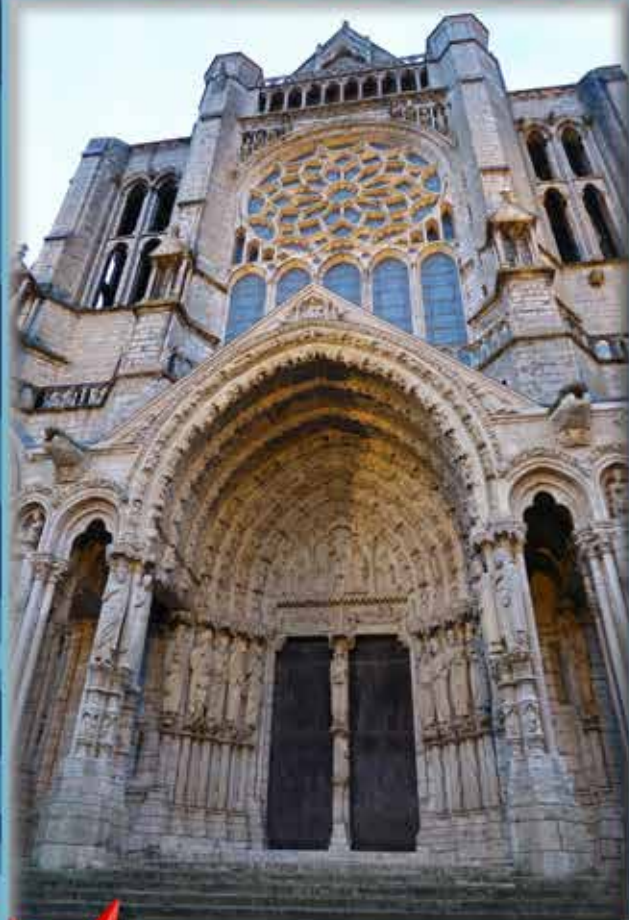


A CONDÉ SUR HUISNES

La soirée Cabaret



LA VISITE DE CHARTRES



LE 25/11/18







LA PROTECTION JURIDIQUE DE LA FFACCC QUELQUES INFORMATIONS POUR Y VOIR PLUS CLAIR

Elle a été souscrite auprès de l'Automobile Club d'Alsace et est assurée par ACM, la bancassurance du Crédit Mutuel.

Son intérêt pour les adhérents

- Elle couvre non seulement le camping car enregistré mais aussi tous les véhicules de l'équipage
- Elle a la possibilité d'intervenir dès l'achat du véhicule, au cas où un litige interviendrait avec le concessionnaire ou le fabricant, à condition que l'adhésion soit antérieure à l'achat ou à tout le moins la livraison du véhicule
- Elle intervient non seulement en cas d'accident, mais aussi en cas de litige ou de panne, non seulement mécanique mais aussi touchant l'un des éléments équipant le véhicule (frigo, chauffage, etc.)
- Elle intervient également dans le cadre de la garantie du véhicule, qu'elle soit légale (art. L211.4 et suivants du code de la consommation) ou du vice caché (art. 1641 et suivants du code civil) ou bien encore contractuelle par le vendeur (6 mois à 2 ans selon qu'il s'agit d'un véhicule neuf ou d'occasion)
- Elle n'est pas à tacite reconduction et dure la durée de votre cotisation FFACCC (année fiscale)
- Elle est indépendante de la garantie Défense Pénale et Recours incluse dans la quasi totalité des contrats d'Assurance Auto. Elle peut donc intervenir pour défendre vos droits à l'encontre de votre propre assureur ou lorsque la garantie accordée par votre assureur Auto n'est pas applicable (souvent celle-ci est limitée aux seuls cas d'accident).
- La Compagnie ACM a une « bonne cote » dans le milieu des assureurs quant à la diligence de ses services

La FFACCC et cette assurance

- Dès qu'une déclaration a été faite à Géralde Martin, à qui la commission PJ a été confiée par la FFACCC, le dossier est envoyé à l'assureur qui prend contact directement avec vous
- Notez qu'elle peut vous donner son sentiment quant à l'affaire que vous déclarez (notamment si vous le sollicitez) mais elle n'en a pas l'obligation.
- Elle n'a pas à s'immiscer dans la gestion de votre affaire, seulement vous donner des conseils sur le fond si vous les lui demandez ou vous les donner d'emblée sur la forme afin que votre dossier soit régulièrement constitué et ne soit pas rejeté par l'assureur
- Elle n'a pas la maîtrise du dossier et n'est en rien responsable des délais inhérents à toute gestion ou de la façon dont le dossier est géré

1/2

Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Matr. Voyages N°IM075100248 - Assurance Macif N° 15195976

Siège social : 3, Rue Danton 92240 MALAKOFF

Téléphone : 0800.800.158 (Appel gratuit) E-mail : seccr.ffaccc@orange.fr site www.ffaccc.fr

- Vous êtes ce que l'on appelle en Droit le « dominus litis », c'est à dire que c'est à vous de « diriger » votre action et notamment de vous entretenir avec l'assureur pour mener à bien votre dossier. Si instructions à l'assureur doivent être données, c'est à vous qu'il appartient de le faire.
- L'assureur ne tient pas G. Martin informée de l'avancée du dossier, il est donc parfaitement inutile de la relancer
- Il en est de même lorsque l'affaire a abouti, elle n'est pas tenue au courant. Ayez la gentillesse de lui passer un coup de fil ou de lui envoyer un mail pour l'avertir.

Les documents – Les procédures

- Il n'y a pas de « constat amiable » ou autre document à remplir en cas de sinistre
- Vous pouvez déclarer par lettre, par mail...
- Il est bon que vous avertissiez le Président de votre Club
- Le contrat FFACCC/Automobile Club est détenu par la FFACCC qui en est le seul souscripteur
- Tous les adhérents FFACCC dont le Club a fait choix d'adhérer au programme PJ sont garantis pour l'année civile dès que leur cotisation de l'année en question a été enregistrée dans la base (exception des adhésions de septembre à la fin de l'année, la cotisation PJ vaut pour l'année d'après) carence 30 jours
- Tous les Présidents de Clubs ont en leur possession un guide des garanties, remis régulièrement à jour par la FFACCC, dont les adhérents peuvent solliciter copie et il figure aussi sur le site de la FFACCC pour pouvoir être consulté par les adhérents
- Dans les litiges, les transactions sont toujours privilégiées par l'assureur pour principalement des raisons de rapidité et ensuite de coût ou de prévisions de résultat. (devant les Magistrats c'est toujours « un coup de poker » et on ne peut augurer du résultat d'un procès)
- Lorsque l'assureur vous pose des questions, ayez la délicatesse d'y répondre. Dans la majorité des cas ces réponses permettent de faire avancer le dossier qui risque sans elles de rester statique ou dont la gestion peut prendre du retard
- Si vous réussissez vous-même à faire aboutir votre affaire, n'omettez pas de le signaler à l'assureur ainsi qu'à G. Martin

Défauts

- Le montant des garanties. Elles sont très peu élevées lorsque l'on doit aller en justice et ne couvrent pas l'intégralité des frais. Cette faiblesse est cependant largement compensée par le coût de la prime qui est minime.

M. Madeleine COUTURIER
7 Octobre 2018

2/2



Expo Sport Camping

www.expocamping-loisirs.com

TOP
ACCESSOIRES

EXPO CAMPING SPORT, LE CHOIX DE L'EXPERIENCE, UN SAVOIR-FAIRE DEPUIS 52 ANS

**CONDITIONS
EXCEPTIONNELLES :
RENDEZ-VOUS
SUR NOTRE
POINT DE VENTE.**

Terrasses - Piantes toiles - Remorques



**VÉHICULES
NEUFS &
OCCASIONS**

financement
possible 100%
sous réserve
acceptation par
l'organisme prêteur



La distribution de véhicules de loisirs ne s'improvise pas. Venir chez Expo Camping Sport, c'est opter avant tout pour un savoir-faire, une équipe de commerciaux à votre écoute et des techniciens à la hauteur de vos attentes.



Créé en 1965, Expo Camping Sport est reconnu par ses clients et les professionnels du camping-car comme un des distributeurs incontournables de la région parisienne.

M. Gilbert Gobé est présent dans l'entreprise depuis sa création. Il préside depuis plus de 20 ans au développement de sa concession et fait partager sa passion du camping-car à une clientèle fidèle.



Aujourd'hui, Expo Camping Sport, c'est un point de vente facile d'accès proche des autoroutes et à 20 minutes de Paris à Pierrelaye (95) sur la D14. Ils vous accueillent dans leur Showroom, leur atelier, leur incontournable magasin d'accessoires à l'enseigne TOP ACCESSOIRES.

Tous les services que l'on attend d'un distributeur compétent sont proposés : entretien, réparations, toute carrosserie, SAV, pose d'accessoires, location de Camping-Car Hertz 3 Soleils, Financement ...

Coté produits, Expo Camping Sport a sélectionné les meilleures marques de camping-cars : Challenger, Chausson et Laika. Bien entendu, un large choix de camping-cars d'occasion est à découvrir en permanence sur l'exposition. Cette passion du loisir ne s'arrête pas aux camping-cars : les grandes marques de caravanes et de mobil-home ainsi qu'un large choix d'auvents et de tentes sont exposés.



D14 - Rue Emile Zola
ZA Porte Ouest
95480 PIERRELAYE

Tél. 01 34 64 38 55

Fax 01 30 37 71 10

commercial@expocamping-loisirs.com

Ils ont pensé à nous...

Port-sur-Saône



Haute-Saône

PORT-SUR-SAÔNE (Haute-Saône)

Le port

Photo © Denis Maraun

très chaudières pensées à tous
A-7
Une pensée de Port-sur-Saône, où il y a fait
très chaud. Mais nous sommes récompensés
par de très beaux spectacles. Amitiés à tous.
Amities et grosses bises Paul Gue

Amicales pensées de
la part d'Annie et Dominique
(nouveau à Lac Crepa)

Agriable séjour, au bords de
sympa. la bise Nicole-Richard.

Amities de Marie Anne
Alain Luchet

Super Emmanuel



7042100020

ici la chaleur est présente
Maurice-Annie Bien à Tous
d'Annie D.D

sejour agréable mais
quelque chaleur.

Thérèse Roger

Stan et Françoise
Serge et Claude

Bien à Tous
d'Annie D.D

Message important

Lorsque vous partez en voyage, n'oubliez pas de vérifier vos passeports (Validité 10 ans).
Ils doivent être valables encore 6 mois à partir de la date de départ du voyage.
Il faut compter 2 mois pour l'obtention du passeport. (Jean-Claude Bonnegrâce)



Durant ces jours maussades
il est bon de se souvenir
ce beau week-end des 20 ans
de l'Aéroparc -

Nous remercions chaleureusement
tous les bénévoles qui ont œuvré
pour que toutes les nombreuses
prestations soient réussies -

Encore UN GRAND MERCI à
toutes et tous
Et bonnes fêtes de fin d'année
en famille -

Equipe Li ORET



Je vous souhaite
une bonne année 2019
et de belles balades...



Association Camping-Cariste Région Parisienne

Bulletin d'adhésion - Année 2019 -

En application de la loi Informatique et Liberté du 06/01/78 art. 27, vous êtes informés que ces renseignements seront traités informatiquement. Ils sont nécessaires à la gestion de l'ACCRéPa et de la FFACCC. Ils pourront, sauf opposition de votre part, être transmis à des organismes liés contractuellement à ces associations. Les réponses ont un caractère obligatoire. Un défaut de réponse ou une opposition pourraient vous priver de certains des services offerts par l'ACCRéPa. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Ces questions n'ont qu'un seul but :

Mieux vous connaître pour mieux vous accueillir. Merci de votre confiance et bienvenue.

L'adhésion ayant un caractère familial, nous vous demandons de bien vouloir indiquer ci-dessous les personnes qui participeront habituellement aux activités.

Nom..... Prénom.....

Date de naissance / / Actif ou Retraité - Profession.....

Nom..... Prénom.....

Date de naissance / / Actif ou Retraité - Profession.....

Autres participants

Adresse

Code postal Ville

 Domicile..... Portable.....

Adresse @

Marque et type de votre camping-car

Avez-vous la CiBi ?

Avez-vous été auparavant membre d'un club de Camping-Caristes ?

Si oui, lequel ? S'il s'agit d'un club membre de la FFACCC

Indiquez votre n° d'adhérent Possédez-vous la plaque bleue ?

Droit d'entrée pour la première adhésion..... **10** euros (vous recevrez en échange les insignes fédéraux)

Cotisation année 2019..... **60** euros

Pour une adhésion au 1er juillet 2019 **40** euros + le droit d'entrée : **10** euros

Date & Signature

Paiement par chèque à l'ordre de l'ACCRéPa, à retourner à :

Jocelyne LEBLANC

2, rue Saint Philibert

91220 LE PLESSIS PATE -

Je déclare sur l'honneur que mon véhicule est équipé d'un réservoir d'eaux usées et, à défaut, je m'engage sur l'honneur à l'équiper dans les trois mois.

Siège social : 2 rue Saint Philibert - 91220 LE PLESSIS PATE - Tél. 06 10 92 08 22 - Courriel : accropa@accropa.fr - Site WEB : <http://accropa.fr>
Association loi 1901 - Sous-préfecture de Palaiseau n° W782001836 - Membre de la Fédération Française des Associations et clubs de Camping-cars
Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours n° IM 075100284 - Assurance MACIF n° 15195976
Affiliée à la Fédération internationale des clubs de motor-homes (F.I.C.M.)

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent le montant affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Conformément à l'article L.211-18, la FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompeyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multigarantie Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme :

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;

b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de

frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent. Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-5 : Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R.211-6 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

Conformément à l'article L.211-14, en cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation. Sauf pourcentages et/ou montants précisés spécifiquement au contrat de vente, ils s'appliquent tels que mentionnés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,

- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,

- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,

- de 7 à 2 jours du départ : 75 % du prix du voyage.

- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

Toute mention au contrat prévaut sur les conditions précitées.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant le départ. Le minimum est de 10 camping-cars : Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situation particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fourrures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie. Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Mise à Jour le 05/07/2018

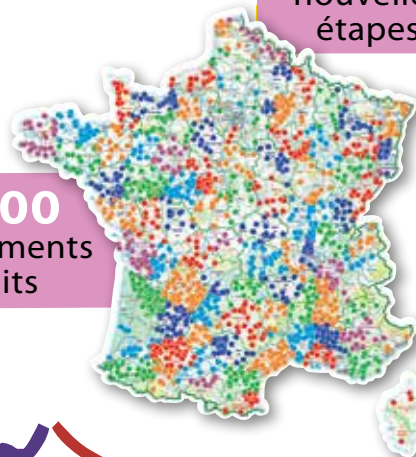


... en camping-car !

FRANCE
PASSION

+ 2000 fermiers,
vignerons et artisans
vous invitent à faire étape

200
nouvelles
étapes



10 000
emplacements
gratuits

Tarif amical
27 € au lieu de 30 €



Le Guide des Étapes
+ version numérique
sur votre Espace
Adhérent



france-passion.com

RENCONTREZ

DÉCOUVREZ

DÉGUSTEZ

PARTAGEZ

BON DE COMMANDE
Guide France Passion Edition 2019
MARS 2019 - PÂQUES 2020

☐ Je demande mon inscription sur la liste
des invités et je m'engage à respecter les
"Règles d'Or" de l'accueil France Passion*

☐ Je suis déjà "Invité(e) France Passion"

Mon N° de carte d'invité :

Mon Club :

ACCREPA

Nom

Prénom

Adresse

Email

Je règle 27€ tarif spécial FFACCC par chèque bancaire à l'ordre
de France Passion (prix public : 30€) • Livraison du Guide des Etapes : **Mars 2019**
Après mars, livraison sous 5 jours à réception de votre commande.

FRANCE PASSION - CS 10057 - 84202 CARPENTRAS CEDEX



WATTELLIER, LE SPECIALISTE DU CAMPING-CAR ET DE LA CARAVANE



+100 CAMPING-CARS ET CARAVANES, NEUFS ET OCCASIONS

REPARATION, ENTRETIEN ET CARROSSERIE | RÉPARATEUR AGRÉÉ FIAT PRO



MAGASIN CLC ACCESSOIRES : VENTE ET POSE D'ACCESSOIRES



FINANCEMENT ET ASSURANCE | SAV TOUTES MARQUES | LOCATION

WWW.WATTELLIER.FR

Rue Emile Combes, 60600 ERQUERY - Tél. 03 44 50 15 07
sas-wattellier@wattellier.com - GPS : N. 49°24'30", E. 2°27'39"

Retrouvez-nous sur : www.facebook.com/CLCLoisirs et www.twitter.com/CLCLoisirs

